



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

Le 07 juillet 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne s'oppose au défrichement de 5 hectares de boisement dans le cadre du projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saints-Geosmes**

CONTACT

LPO Champagne-Ardenne

03 26 72 54 47

Dans le cadre de la consultation publique en cours, la LPO Champagne-Ardenne a tenu à faire valoir sa ferme opposition au projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Geosme, projet qui implique le défrichement de près de 5 hectares de boisement pourtant classé en Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Association agréée au titre de la protection de la nature, la LPO Champagne-Ardenne est impliquée dans la connaissance et la protection de la biodiversité depuis 1991. A ce titre et comme ses statuts l'indiquent, elle est habilitée à porter un avis d'expert sur ces différents projets et sur leurs potentiels impacts.

Il a lieu de préciser que la LPO ne s'oppose pas au développement des énergies renouvelables mais souhaite que celui-ci se fasse de manière concertée et cohérente avec les objectifs de préservation de la biodiversité. Ces projets d'énergies renouvelables ne doivent en aucun cas être sources de destruction de la biodiversité.

Nous rappelons également que dans leur dernier rapport, les experts de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) et ceux du GIEC ont souligné que les crises climatiques auxquelles nous devons désormais faire face et la perte de la biodiversité sont étroitement liées et se renforcent mutuellement : "*Aucune des deux ne pourra être résolue avec succès si les deux ne sont pas abordées ensemble*", ont ainsi affirmé le panel de scientifiques.

A l'étude des différents documents mis à disposition dans le cadre de la consultation publique en cours, la LPO a tenu à réagir en soulignant la faiblesse de certains éléments en particulier de l'étude écologique réalisée dans le projet photovoltaïque développé par la société BayWa r.e. L'ensemble du document portant sur la biodiversité paraît en effet sous-estimé au regard des données dont nous disposons sur les terrains concernés.



**Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne**  
Siège social : Der Nature • Ferme des Grands Parts • D13 • 51290 OUTINES  
Tél 03.26.72.54.47  
[champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr) • <http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Parmi ses diverses missions, la LPO gère en effet la base de données inter-associatives naturaliste Faune Champagne-Ardenne, base la plus complète de données naturalistes dans notre région.

La consultation de cette base régulièrement réactualisée montre que ces milieux boisés et arbustifs sont fréquentés par de nombreuses espèces de passereaux : fauvettes, bruants, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Bouvreuil pivoine, Tourterelle des bois, Tarin des aulnes, Tarier pâtre, Grive mauvis, Verdier d'Europe...

La quasi-totalité de ces espèces sont classées en liste rouge à différentes échelles (régionale, nationale ou européenne) et présentent des déclins prononcés. Caractère aggravant, elles sont pour beaucoup nicheuses sur le site. La destruction d'habitats de nidification pour ces espèces, toutes protégées (sauf Grive mauvis) est donc à prendre en compte dans l'analyse, ce qui n'est pas le cas dans le rapport. La Pie-grièche écorcheur est inscrite à la Directive européenne Oiseaux en annexe I.

Les zones plus ouvertes du site accueillent également l'Alouette lulu, inscrite à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux.

A l'initiative de la Préfecture, le département de la Haute-Marne a pour projet de se doter d'une « charte départementale pour un développement maîtrisé et concerté des projets photovoltaïques au sol ».

Le principe N°1 de ce document veut « Limiter l'implantation de ces projets sur des espaces naturels, agricoles et forestiers / **Les projets photovoltaïques sont à proscrire : sur des espaces faisant l'objet d'une protection environnementale (Natura 2000), recensés dans un inventaire (ZNIEFF), ou sur les zones humides, et sur les espaces forestiers.** ».

Le site en projet de Saints-Geosmes étant justement inscrit en ZNIEFF « Terrain de manœuvre de Saints-Geosmes », il y aurait ainsi une incohérence inexplicable si ce projet venait à se concrétiser.

Chaque ZNIEFF fait ainsi l'objet d'une fiche descriptive. Réactualisée en décembre 2021 par des experts naturalistes, celle de Saint-Geosmes indique ainsi que « *La pelouse située sur le plateau de Saints-Geosmes occupe une situation exceptionnelle sur la surface horizontale d'un plateau calcaire. C'est un cas rare de pelouse sur limons profonds... L'entomofaune est riche et bien diversifiée ... Certains oiseaux fréquentent le site : dix-huit sont protégés dont le gobemouche noir, nicheur très rare et en diminution, inscrit sur la liste rouge régionale. Par ailleurs, situé aux portes de la ville de Langres, il présente un intérêt pédagogique et paysager important. Le site est en assez bon état, mais comme beaucoup de pelouses, il est menacé par la dynamique naturelle.*<sup>1</sup>»

Bénéficiaire de la présence d'un site communal, riche en biodiversité est un atout pour la commune de Saints-Geosmes. Il peut être un lieu de promenade en y aménageant un sentier en boucle, tout en respectant la présence des nombreuses espèces patrimoniales. La création d'un parc photovoltaïque, qui sera entièrement clôturé et occupé par des panneaux, privera les habitants d'un terrain qui appartient à tous. Une gestion écologique (avec pâturage possible) doit être préconisée pour conserver et entretenir les pelouses calcicoles sèches, habitat fortement menacé dans notre pays (déprises agricoles, projets photovoltaïques, urbanisation, dégradation par engins motorisés (motocross, quads ...).

Au regard de ses différents éléments, la LPO Champagne-Ardenne demande donc que le présent projet de défrichement et celui de parc projet photovoltaïque auquel il est lié ne soient pas autorisés afin de conserver la biodiversité exceptionnelle de ce site classé en ZNIEFF.

---

<sup>1</sup> <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/210000651>.

